



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 3582

## Texte de la question

M. Yves Tavernier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les emplois à domicile. Il est aujourd'hui utilement question de limiter la réduction d'impôt attachée à l'emploi à domicile. Toutefois, les emplois à domicile recouvrent des réalités très variées. Dans certains cas, il s'agit de purs emplois de confort. Cependant, pour les emplois nécessaires au maintien à domicile, et notamment des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, la prise en charge du malade par une tierce personne peut apparaître comme une solution moins onéreuse qu'un placement dans une structure d'accueil spécifique. D'autant plus que ces structures sont en nombre insuffisant. Ainsi une bonne gestion des finances publiques recouvrent un souci d'humanité. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas envisageable de maintenir ce mécanisme avec ces avantages pour une certaine catégorie d'emplois, notamment ceux qui permettraient un maintien à domicile d'une personne malade.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement partage le souci exprimé par l'auteur de la question. C'est pourquoi il réfléchit aux aménagements qui pourraient être apportés à l'article 10 du projet de loi de finances pour 1998 à l'occasion de la discussion en seconde lecture de ce texte, afin de prendre en compte la situation particulière des grands infirmes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Tavernier](#)

**Circonscription :** Essonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3582

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 8 décembre 1997

**Question publiée le :** 29 septembre 1997, page 3129

**Réponse publiée le :** 15 décembre 1997, page 4641